



Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux

3270005 : IDESS SFS (Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale, agréée et/ou subsidiée par la Région wallonne)

Durée du travail

| Date de signature | CCT N° d'enreg. | | Date de fin |
|-------------------|-----------------|---|-------------|
| 16.12.1996 | 43.247 | CCT relative à la durée du travail | - |
| 30/01/2001 | 56.445 | Durée d'emploi et de travail au sein des ateliers sociaux | - |

Durée du travail:

Durée du travail moyenne hebdomadaire : 38 h.

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974):

Jour de l'an (1/1),
Lundi de Pâques,
Fête du Travail (1/5),
Ascension,
Lundi de Pentecôte,
Fête nationale (21/7),
Assomption (15/8),
Toussaint (1/11),
Armistice (11/11),
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales:

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.